

Signaler les dommages constatés sur mon habitation

Les Drancéens qui ont constaté des fissures ou d'autres dommages sur leur habitation, susceptibles d'être liés à la sécheresse de l'été 2026, sont invités à les signaler.

Ce recensement permettra à la Ville d'appuyer sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

1 > Comprendre

Le retrait-gonflement des argiles



La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



2 > Agir

Contactez votre assureur



Gardez des traces de l'évolution des dommages et des réparations engagées



3 > Signaler

Remplissez le formulaire ci-dessous avant le 31 décembre 2026. Vos informations permettront à la Ville de préparer sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de l'État. Vos nom, coordonnées et photos ne seront pas joints à cette demande.

- Si les dommages s'aggravent après votre premier signalement, vous pourrez remplir de nouveau le formulaire.
- Les personnes distantes d'Internet peuvent se rendre à la [Maison de l'énergie et de l'environnement \(133, rue Sadi Carnot\)](#) pour se signaler.



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)